

Yukon. Des effets multiplicateurs de taille se feront donc sentir sur l'économie.

• (1602)

Permettez que je montre en quelques mots l'importance et l'envergure du projet. La société prévoit d'exécuter au Yukon dès 1979, et par la suite à un rythme accéléré jusqu'en 1980, certains travaux préparatoires exigeant le concours de quelques centaines de travailleurs. Il faudra notamment faire des relevés, effectuer des travaux de gravillonnage et déblayer l'emprise. L'installation du tuyau de la première partie du tronçon doit commencer en janvier 1981. L'été de la même année, les chantiers seront en pleine activité et les travaux se poursuivront jusqu'à l'achèvement du projet prévu en 1983. La Foothills a estimé qu'au plus fort de son activité au Yukon, elle emploiera quelque 2200 travailleurs et qu'elle embauchera moins de 5000 travailleurs venus de l'extérieur. C'est un chiffre discutable. Il est peut-être trop prudent.

Des voix: Prudent?

M. Faulkner: Oui, en ce qui concerne les effectifs.

Pour que les bénéfices de cette entreprise ne soient pas annulés par des coûts inacceptables tant écologiques que socio-économiques, il faudra s'en tenir strictement aux normes établies. Mais il faudra également éviter que l'action d'organismes gouvernementaux concurrents et un trop grand nombre de règlements superflus ne multiplient les coûts de construction. C'est pour cette raison que le gouvernement a cru bon d'établir un organisme de contrôle «à responsabilité unique». Un seul organisme responsable sera chargé de l'application des règlements. D'après moi, c'est l'objectif essentiel du projet dont la Chambre est saisie.

Cet objectif s'applique à l'ensemble du tronçon canadien, mais il vaut principalement pour le Yukon. Le Yukon est particulièrement susceptible de bouleversements écologiques et sociaux. L'écologie du Yukon est très fragile. Une bonne partie des autochtones du Yukon dépendent de la nature pour s'alimenter et subvenir à leurs autres besoins fondamentaux. Les coins sauvages du Yukon constituent une richesse inestimable pour tout le Canada, de même que pour tous les habitants du Yukon, les blancs comme les autochtones. Ils ne doivent pas être endommagés ou détruits par la construction du pipe-line. Le Yukon est peu peuplé. Il ne compte que 22,000 habitants.

Une voix: Mais ce sont tous des gens capables.

M. Faulkner: A quelques exceptions près.

Si elle n'est pas bien contrôlée, la construction du pipe-line, à cause de ses répercussions économiques et sociales, pourrait nuire énormément au Yukon. Elle pourrait le défigurer à tout jamais. Nous devons bien le comprendre. La construction de la route de l'Alaska a laissé des traces permanentes. Nous devons veiller à ce que la construction du pipe-line de la route de l'Alaska ne fasse pas la même chose. C'est le défi que doivent relever la compagnie du pipe-line, l'organisme de réglementation, le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial.

J'aimerais maintenant parler du mandat de la deuxième étape de l'enquête qui a suscité toutes sortes d'objections, de controverses, de discussions et de commentaires. Certains de ces commentaires étaient justes et d'autres non. Pour garantir que les avantages de la construction l'emporteront sur les conséquences néfastes, il faudra agir avec fermeté et imagination. La construction de l'oléoduc qu'on vient de terminer en

Pipe-line du Nord—Loi

Alaska montre bien les conséquences négatives qu'un tel projet peut avoir. Il peut notamment entraîner un flot important de nouveaux arrivants du sud. Il y a les employés de la compagnie du pipe-line, les employés des entreprises secondaires, les personnes à la recherche d'un emploi, les spéculateurs et tous ceux qui suivent ordinairement les projets de ce genre. Nous devons également nous attendre que les salaires élevés, les revenus considérables versés pour les heures supplémentaires et l'accroissement démographique artificiel entraîneront de l'inflation dans ces régions.

Dans nos efforts pour résoudre ces problèmes, nous pourrons profiter des intéressants travaux qu'ont effectués la Commission Berger, la Commission d'enquête Lysyk, l'Office national de l'énergie, la société qui construira le pipe-line, divers groupes intéressés et des ministères du gouvernement fédéral.

La politique du gouvernement comporte deux éléments principaux. Premièrement, nous entendons minimiser le plus possible les inconvénients prévisibles de la réalisation de ce projet, grâce à l'Administration qui sera chargée d'appliquer les modalités de construction. Par exemple, afin d'éviter que le Yukon soit envahi par des travailleurs en quête d'emplois, nous exigerons des candidats qui ne demeurent pas déjà dans le Nord qu'ils s'adressent à un service d'embauchage situé au sud du 60° parallèle. Cette mesure fera l'objet d'une vaste publicité, et je tiens à profiter de l'occasion pour dire à quiconque demeure à Fredericton, Winnipeg ou ailleurs et songe à aller à Whitehorse pour travailler à la construction du pipe-line de n'en rien faire, car on ne fera que l'inviter à retourner à Edmonton ou à Vancouver pour présenter sa demande d'emploi. Quoi qu'il en soit, ce n'est que dans deux ans ou plus qu'on commencera à engager beaucoup de travailleurs.

Entre autres conditions prévues, on devra accorder la préférence aux habitants du Nord au chapitre de l'embauche et de l'adjudication des contrats, et on devra veiller à ce que les localités soient isolées des camps de travail. Nous entendons définir ce qu'est un habitant du Nord de façon que les autochtones et les habitants permanents des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon puissent profiter amplement de la préférence qu'on est censé leur accorder.

Des modalités d'ordre général figurent dans le bill, mais elles ne prévoient pas toutes les situations possibles. Il est maintenant nécessaire d'élaborer les conditions précises et concrètes qui s'appliqueront à ce projet.

A la demande du commissaire du pipe-line du Nord, mon ministère collabore actuellement avec le gouvernement territorial et d'autres ministères fédéraux concernés en vue de dresser toute la liste des modalités socio-économiques et écologiques qui régiront la construction du pipe-line.

Au cours du mois passé, il y a eu une certaine confusion et même une controverse sur la question de savoir s'il y aurait lieu de procéder au Yukon à des enquêtes de contrôle sur les questions socio-économiques et écologiques. Laissez-moi tout d'abord vous rappeler, d'une part, qu'au cours du printemps et de l'été dernier, des évaluations préliminaires sur les répercussions socio-économiques et écologiques de la route de l'Alaska ont été faites par la Commission d'enquête Lysyk et que, d'autre part, une commission d'évaluation écologique a été mise sur pied par mon collègue le ministre d'État (environnement) (M. Marchand).